

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2017



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **lundi 11 décembre 2017 à 20 heures 30.**

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents, sauf absents excusés : F.CHARRIER qui a donné pouvoir à J. SAINT-MARTIN, M.REY qui a donné pouvoir à M.ASTIER et J.ROCHE qui a donné pouvoir à C.CARCHIDI et absents : V.CENTELEGHE, D.BARON et N. ESCLAPEZ. Ce procès-verbal n'est pas seulement un document d'information ; il fait état des délibérations prises et des discussions abordées lors des séances du Conseil Municipal.

Après le rappel et l'approbation des délibérations du Conseil de la précédente séance, l'ordre du jour suivant est examiné :

I/ FINANCES

A/ Décisions modificatives BP 2017 :

1/Budget eau et assainissement : DM en dépenses pour financer le reversement de la redevance modernisation à l'Agence de l'Eau et pouvoir mandater des admissions en non-valeur pour un montant total de 3912,00. **Voté à l'unanimité.**

2/Budget cantine : DM en dépenses pour des charges de personnel pour un montant de 1667,00 €. **Voté à l'unanimité.**

3/Budget commune : DM pour régularisation sur avance faite sur les travaux de la Citadelle pour un montant de 75800,00 €. **Voté à l'unanimité.**

4/Tarifs eau et assainissement : le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport de la commission de l'eau et de l'assainissement qui s'est réunie le 28/11/17 et qui a constaté une baisse des recettes (difficulté à équilibrer le budget), la nécessité d'améliorer notre réseau pour réduire les fuites et de contrôler la consommation des usagers. Le Maire propose, donc, d'augmenter les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2018 comme il suit : Eau potable : abonnement annuel 50.50 € - m3 consommé : 0.70 €/m3 – bâtiments d'élevage comportant un comptage distinct des bâtiments d'habitation /prix abonnement annuel : gratuit – bâtiments d'élevage comportant un comptage distinct des bâtiments d'habitation/prix m3 consommé 0.20 €/m3 (tarif non révisé depuis plus de 7 ans) ; Assainissement : abonnement annuel : 64.50 € - prix du m3 déversé : 0.90 €/m3 – gratuit pour les bâtiments d'élevage ; Service des eaux : forfait remplacement compteur sans pose : 75 € et 100 € avec pose - forfait ouverture et fermeture de vanne : 20 € - **Voté par 11 voix pour et 1 abstention : L. PASCAL**

B/ Demande de subvention DETR :

1/Aménagement de la Maison des Jeunes : le Maire présente le projet d'aménagement de la Maison des Jeunes (rénovation du hall, plafond de la piscine, tennis, aires de jeux...) réalisé par le Bureau SEE pour un montant de 335.255,37 € HT. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite** auprès de l'État une subvention dans le cadre de la DETR à hauteur de 23,86 % et du Département une subvention dans le cadre du FODAC à hauteur de 2,98%

2/Acquisition matériel informatique écoles communales : le Maire informe le Conseil que le matériel informatique de l'École Numérique Rurale de l'École Élémentaire est obsolète et qu'il convient de le remplacer pour un montant de 6350.48 € HT, il fait part également d'une demande de l'École Maternelle concernant du matériel de prise de son et de montage vidéo (pour un montant de 818.00 € HT). **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite** auprès de l'État une subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 80 % pour un montant total de des projets de 7168.48 € HT.

C/ Demande de financement FEADER :

Aménagement des locaux de la Maison des Jeunes : suite à l'appel à projets lancé par la région PACA, ce dossier pourrait être éligible au programme FEADER. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de demander l'octroi d'une subvention dans le cadre du FEADER à hauteur de 42,40 % (projet de 335.255,37 € HT voir question B 1 ci-dessus) et **sollicite** auprès du Crédit Agricole un prêt de 70.000 €, l'autofinancement ne devant pas dépasser les 20%.

D/ Mission de maîtrise d'œuvre alimentation en eau potable du Refuge : le Maire précise qu'il faut confier la mission de maîtrise d'œuvre pour nous permettre de faire partir ce dossier en demandes de subventions partie études. L'étude hydrologique est en cours (1^{ère} phase réalisée). Maintenant il faut étudier la technique pour alimenter en eau le Refuge : quel type de pompe, quelle énergie pour la faire remonter,... ? 3 bureaux d'études ont été consultés, **le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 voix contre (G. CHABOT et L. PASCAL), décide** de confier cette mission + étude au Bureau HYDRETUDES Alpes du Sud pour un montant de 11700 € HT.

II/ RESSOURCES HUMAINES

A/ Administratif/Technique : le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire face à l'accroissement temporaire de travail pendant les périodes estivales, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier afin d'assister les Services techniques et administratifs. **Voté à l'unanimité.**

B/ Recrutements CDD :

1/ Surveillance restauration : le Maire précise qu'il est nécessaire de recruter 2 agents en contrat à durée déterminée à temps non complet (8h/semaine) afin d'assurer la surveillance des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire. **Voté à l'unanimité.**

2/Entretien bâtiments communaux : afin d'assurer l'entretien de certains bâtiments communaux et divers remplacements, il est nécessaire de recruter 2 agents en contrat à durée déterminée : 1 à temps non complet (10 h/semaine) pour l'accueil et l'entretien des Gîtes de Pompiéry et de la Maison des Jeunes et 1 agent en contrat à durée déterminée (17,50/semaine) pour l'entretien des parties communes des Maisons St Pierre. **Voté à l'unanimité.**

3/ Accueil Collectif de Mineurs (ACM) – Temps Activités Périscolaires (TAP) : lors du Conseil Municipal du 05/09/2017, le Conseil Municipal avait passé une convention avec l'Association Mouvement afin d'assurer la Direction de l'ACM jusqu'au 22 décembre 2017. Il convient, donc, de recruter un agent en contrat à durée déterminée pour la direction de l'ACM et le renfort scolaire et périscolaire à compter du 08/01/2018 jusqu'à la fin de l'année scolaire. **Voté à l'unanimité.**

III/ STATION DU GRAND-PUY

A/ Organisation des secours hiver 2017/2018 :

Convention ambulances SARL MISTRAL : renouvellement de la convention avec la SARL MISTRAL/ISNARD-AMBULANCES VAL BLANCHE-UBAYE qui fixe, pour la saison 2017/2018, les tarifs des transports sanitaires, à savoir : station→Maison médicale : 121 € - station→DZ : 121 € - station→Centre hospitalier de DIGNE : 202 € - station→Hôpital ou Polyclinique de GAP : 233 €. **Voté à l'unanimité.**

Tarifs secours sur piste : le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants pour la saison 2017/2018 : zone très rapprochée (brancardage sans emploi de barquette) : 100 € - zone A : rapprochée (champ des débutants, pistes vertes) : 200 € - zone B : éloignée (pistes bleues, rouges, noires, jusqu'au sommet) : 300 €.

B/ Ski-Pass enfants 2017/2018 : le Maire informe le Conseil Municipal que les responsables des stations ont décidé de prolonger la date de vente des ski-pass pour les enfants de moins de 12 ans jusqu'au samedi 23 décembre 2017 inclus. **Voté à l'unanimité.**

C/ Primes et indemnités des agents des remontées mécaniques : il convient de régulariser par délibération l'application de l'ensemble des indemnités et primes perçues par les agents et prévues par la convention collective nationale : indemnités pour heures supplémentaires, majoration travail de nuit, travail de nuit exceptionnel, indemnités compensatrices : panier, équipement et chaussures. **Voté à l'unanimité.**

IV/ CONVENTIONS DIVERSES

A/ HLM St Pierre : convention avec la DDT : cette convention (prêts bonifiés pour construction de logements sociaux avec loyers encadrés) arrive à échéance en juin 2018. Il conviendrait donc, si tel est notre choix, de la dénoncer au 31/12/17. Le Maire propose de ne pas la dénoncer car les résidents risqueraient de perdre leur droit à l'APL.

B/ Déneigement : Renouvellement de la convention avec un prestataire privé : la convention pour le déneigement des voies communales du Grand-Puy par un prestataire privé arrivait à échéance en décembre. Il convient, donc, de la renouveler dans les mêmes conditions pour une durée de 2 ans. **Voté à l'unanimité.**

C/ Entretien des espaces verts : le contrat pour l'entretien et la gestion de certains espaces verts communaux arrive à échéance le 31/12/2017. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de renouveler pour une durée de 3 ans le contrat qui nous lie avec cette entreprise.

D/ Petite Enfance :

1/ Conventions d'objectifs et de financements avec la CAF : **le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à signer avec la CAF les conventions d'objectifs et de financement concernant les services extrascolaires et périscolaires /ASRE de l'Accueil de Loisirs ALSH.

2/ De nouveaux statuts votés le 8 novembre 2017 transfèrent à la Communauté d'Agglomération les établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans et des accueils collectifs de mineurs de 0 à 12 ans à compter du 01/01/2018. Compte-tenu que la mise en œuvre de cette procédure ne pourra être effective à cette date mais qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de ce service public pour la période transitoire d'un an, la Communauté d'Agglomération propose de passer une convention de gestion de service pour la compétence « petite enfance ». **Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide** de transférer la compétence « petite enfance » à la Communauté d'Agglomération et **souhaite** que les autres communes bénéficiaires des services participent à l'effort financier.

V/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Centres Musicaux Ruraux : **le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à signer l'avenant passée avec la Fédération des centres Musicaux Ruraux (musique dans les écoles) fixant le tarif heure/année à 1869 €.

Séance levée à 22 heures 20.